

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2020

14 heures 00

PROJET

Délibération n°2 - **FINANCES** – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Monsieur Christophe BECHU, Président, expose :

Le projet de Budget Primitif 2021 du Pôle métropolitain Loire Angers sera soumis au vote du comité syndical lors de la prochaine séance fixée au 8 février 2021 ; il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

L'exercice 2020 n'est pas encore clôturé mais le résultat devrait être proche des montants ci-dessous :

	Résultat de clôture 2019	Résultat de clôture cumulé 2019	Estimation résultat de clôture exercice 2020
INVESTISSEMENT	38 289.26 €	401 738.99 €	- 30 000 €
FONCTIONNEMENT	124 038.77 €	232 520.08 €	0 €
TOTAL	162 328.03 €	634 259.07 €	- 30 000 €

Il est rappelé que le Pôle métropolitain n'a aucun emprunt en cours, et donc aucune dette.

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire, laquelle a conduit au report de certaines dépenses sur l'exercice 2021 (notamment les Rendez-vous du Pôle).

L'année 2021 sera marquée par les éléments suivants :

Pour les dépenses réelles de fonctionnement :

- Légère progression des charges de fonctionnement du Conseil de développement Loire Angers (+ 15 000 € environ) liée au recrutement d'une apprentie (contrat en alternance sur deux ans débuté le 01/09/2020)
- Stabilité des charges de personnel du PMLA (4 ETP). La structure des effectifs est la suivante :
 - *4 équivalents temps plein (2 femmes, 2 hommes), relevant de la filière administrative, dont un agent mis à disposition par Angers Loire Métropole.*
- Progression de la subvention versée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) par rapport à 2020 (+ 20 000 €) liée aux missions confiées dans le cadre du programme de travail (cf délibération n°4)
- Stabilité des dépenses liées à la mise en oeuvre du PCAET (solde du marché d'études relatif à la concertation)
- L'organisation des « Rendez-vous du Pôle » avec l'AURA (temps d'échanges et de réflexion avec les élus du PMLA)

Pour les recettes réelles de fonctionnement :

- Augmentation de la participation des EPCI à hauteur de 1.70 € par habitant (+ 0.20 € par hab.)
- Solde de la subvention de la Région pour l'élaboration du PCAET (21 000 €).
- Stabilité de la subvention LEADER pour l'animation du programme (39 000 €)
- Stabilité du remboursement par Angers Loire Métropole des charges de fonctionnement du Conseil de développement (environ 150 000 €).

Il est précisé que le coût lié au recrutement de l'apprentie ne donne pas lieu à remboursement par Angers Loire Métropole et est donc supporté sur le budget du PMLA.

Pour les dépenses réelles d'investissement :

- La poursuite des études dans le cadre des travaux de révision du SCoT.
- La mise en oeuvre d'actions dans le cadre du PCAET (dont l'étude expérimentale d'optimisation du foncier bâti)

Pour les recettes réelles d'investissement :

- Le remboursement au titre du FCTVA.

Compte tenu des éléments qui précèdent, les projections budgétaires sont les suivantes :

PROJECTIONS BP 2021

			BP 2020 (pour mémoire)	TOTAL	Projection BP 2021	TOTAL
Section Fonctionnement	Dépenses	Frais de structure et études PCAET	207 054 €	1 158 074 €	214 597 €	1 202 297 €
		Charges de personnel	421 400 €		440 000 €	
		Subvention AURA	290 020 €		300 000 €	
		Dépenses imprévues	30 000 €		30 000 €	
		Virement à la section d'invest	45 000 €		50 000 €	
		Opérations d'ordre	164 600 €		167 700 €	
	Recettes	Excédent reporté	232 520 €	1 158 074 €	232 000 €	1 202 297 €
		Atténuation de charges	800 €			
		Participation EPCI	570 000 €		646 000 €	
		Remb par ALM frais Conseil Dvpt	146 000 €		145 000 €	
		Subvention LEADER	39 700 €		39 000 €	
		Subvention Région (PCAET)	28 654 €			
		Opérations d'ordre	140 400 €		140 297 €	
Section Investissement	Dépenses	Révision du SCoT	231 200 €	612 500 €	207 403 €	589 700 €
		opérations d'investissement PCAET	240 000 €		240 000 €	
		site internet et mobilier	900 €		2 000 €	
		Opérations d'ordre	140 400 €		140 297 €	
	Recettes	Excédent reporté	401 700 €	612 500 €	371 000 €	589 700 €
		FCTVA	1 200 €		1 000 €	
		Virement sect fonctionnement	45 000 €		50 000 €	
		Opérations d'ordre	164 600 €		167 700 €	

S'agissant des perspectives pluriannuelles en matière d'investissement, elles concernent la mise en oeuvre des deux compétences propres du Pôle métropolitain :

DEPENSES	2021	2022	2023	TOTAL
Révision SCoT	207 403 €	50 000 €	50 000 €	307 403 €
PCAET	240 000 €	50 000 €	50 000 €	340 000 €
TOTAL	447 403 €	100 000 €	100 000 €	647 403 €
RECETTES	2021	2022	2023	TOTAL
Etat/Région SCoT/PCAET		50 000 €	50 000 €	100 000 €
Cofinanceurs PCAET		50 000 €	50 000 €	100 000 €
TOTAL	0 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36
Vu le présent rapport de synthèse sur les orientations budgétaires,